

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 03955

Numéro SIREN : 535 256 846

Nom ou dénomination : CAMI SUSHI

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 13707

n° de dépôt
13707

n° de gestion
133955

02 AOUT 2019

Qu...

n° de chrono

CAMI SUSHI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 000.00 €

Siège social : rue Gustave EIFFEL ZA BEL AIR

78125 GAZERAN

535 256 846 RCS VERSAILLES

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 29 562 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	29 562.00 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de	98 794.00 €
- Une somme de	29 562.00 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s'élèvera à	128 356.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Designation de l'entreprise		EURL CAMI SUSHI			Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		RUE GUSTAVE EIFFEL			78125 GAZERAN			
Numéro SIRET *		5 3 5 2 5 6 8 4 6 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2			Durée de l'exercice précédent * 1 2			
					Exercice N clos le			
					3 1 1 2 2 0 1 8			
					Exercice N-1 clos le			
					3 1 1 2 2 0 1 7			
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	100 000	012		100 000	
		Autres *	014	1 050	016	90	960	
	Immobilisations corporelles *	028	119 043	030	110 081		8 961	
	Immobilisations financières * (1)	040	10 000	042			10 000	
	Total I (5)	044	230 093	048	110 171		119 921	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	5 360	062			5 360
	ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 323	070			8 323
		Autres * (3)	072	5 953	074			5 953
Valeurs mobilières de placement	080		082					
Disponibilités	084	50 659	086				50 659	
Charges constatées d'avance *	092	419	094				419	
Total II	096	70 714	098				70 714	
Total général (I+II)	110	300 807	112	110 171			190 635	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120					8 000	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126					800	
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134					98 794	
	Résultat de l'exercice	136					29 562	
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142					137 156	
	Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					16 293	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					23 538	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	13 846	172			29 941	
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176					53 479		
Total général (I + II + III)	180					190 635		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		6 006	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire article 212 Septies du Règlement des Impôts		Designation de l'entreprise <u>EURL CAMI SUSHI</u>		Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 1 8]		Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 1 7]	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	404 530	412 602	
	Production vendue { biens services * }	215		214			
		217		218	6 458	7 236	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	11	4 526	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	411 000	424 365	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	124 677	135 493
Variation de stock (marchandises) *				236	1 910	(2 030)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		60	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	90 873	80 543	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 2 477)		243	2 477	244	11 999	10 289	
Rémunérations du personnel *				250	120 369	136 590	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	25 111	29 329	
Dotations aux amortissements *				254	2 006	1 514	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		259		262	10	12	
Total des charges d'exploitation (II)				264	376 954	391 800	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	34 045	32 565	
Produits financiers (III)				280			
Produits exceptionnels (IV)				290	466		
Charges financières (V)				294	668	1 610	
Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347		300	14	28		
	348						
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	4 268	3 536	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	29 562	27 391	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1. le déficit comptable col. 2				312	29 562	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	4 268	
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexes) 986	Zone franche urbaine (44 sexes et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44 sexes) 127	Zones de revitalisation rurales (44 sexes) 138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 quinquies) 991	Boîtes de compétitivité hors CRI (art 44 bis) 990			
	Fin-cr. ZFA (44 quinquies) 345	Investissements outre-mer 344	Cremence due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser (44 II) (art 44 sexdecies) 992			
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	28 456	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	28 456	372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire article 392 Septies
Voir l'annexe 1 du manuel des Impôts

Designation de l'entreprise : EURL CAMI SUSHI

Neant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	100 000	402		404		406	100 000	100 000		
	Autres	410		412	1 050	414		416	1 050	1 050		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements divers	450	108 369	452	1 723	454		456	110 093	110 093		
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	5 718	472	3 232	474		476	8 950	8 950		
Immobilisations financières		480	10 000	482		484		486	10 000	10 000		
TOTAL		490	224 087	492	6 006	494		496	230 093	230 093		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502	90	504		506	90		
	Terrains		510		512		514		516			
Immobilisations corporelles	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	104 253	542	923	544		546	105 176		
	Matériel de transport		550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles		560	3 912	562	993	564		566	4 905		
TOTAL		570	108 165	572	2 006	574		576	110 171			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Regularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591					
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire article 392 Septies
Avis de la Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : EURL CAMI SUSHI

Neant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Resultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	13 460
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	42 579
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	24 987
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL CAMI SUSHI		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	410 989
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	410 989
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	11
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	11
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	154 711
Variation négative des stocks		145	1 910
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	19 555
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	176 186
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 234 814
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	234 814
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE. cocher la case		020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	410 989
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2018
Date de cessation		186	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	4

*1- Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée (ligne 113), inscrites en ligne 128.

*2- Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-E-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.